



PRÉFET DE L'ISÈRE
 Direction Départementale des Territoires de l'Isère

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE VOIRON
CARTE DES HAUTEURS DE RÉFÉRENCE
 Planche N°2: PARTIE SUD

Hauteur de surélévation (en m) : 1.2, 1, 0.8, 0.6, 0.3

Hauteur de surélévation hors référentiel : 1.0

*... ne pouvant être inférieure à 1.2 m

Cadastré DGL:

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelle cadastrale
- Limite communale

- Rivière de la Morge concernée par un PPRI
- PPRI de la Morge
- Aléa inondation de pied de versant (I)
- Aléa crues des ruisseaux à caractère torrentiel (T)

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

Édition 06/07/2022 Version v2.0

Réalisation: Alpes-Géo-Conseil Dossier N°3152.19

Echelle: 1/5000
 Format: A0
 0 100 200 m